



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 03/09.2020

BUDGET DE L'EXERCICE 2021

---

**Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 15 septembre 2020.**

**Première séance de commission : mardi 18 août 2020, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac de la PRM, Av. des Pâquis 31 (2<sup>e</sup> étage), à Morges.**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>EVOLUTION 2021.....</b>	<b>4</b>
	<b>2.1 AUGMENTATIONS DE CHARGES INCOMPRESSIBLES.....</b>	<b>4</b>
	<b>2.2 AUGMENTATIONS DE RECETTES .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2019 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT.....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2016 ET TABLEAUX COMPARATIFS .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>TÂCHES CONTRACTUELLES.....</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE .....</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021.

La pertinence d'un budget réside dans la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et d'identifier les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges. Le budget peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel, il indique, en effet, le résultat attendu pour la période en revue. C'est dans cette optique, que le Comité de direction s'est déterminé avec la volonté de maintenir les charges des communes au niveau du budget 2020 (augmentation de CHF 72'700.00, soit 0,95%), tout en répondant aux attentes des besoins sécuritaires de la population.

Le budget du service de police pour l'exercice 2021 prévoit des charges à hauteur de CHF 14'779'650.00 et des recettes pour un montant de CHF 7'180'400.00.00 (ce montant comprend les recettes de CHF 5'035'850.00 ainsi que les participations pour les tâches liées par contrats de droit administratif de CHF 2'563'400.00 ; le montant de CHF 7'599'250.00 concerne la part des charges répartie entre les communes partenaires).

Ainsi, les charges inscrites au budget pour l'exécution des tâches principales de police augmentent de CHF 780'800.00 par rapport à l'année précédente. En contrepartie, les recettes ont été revalorisées d'un montant de CHF 708'100.00.

Les coûts et les recettes ont été adaptés de manière, dans la mesure du possible, à éviter un trop gros écart entre les comptes et le budget, comme nous en avons connu ces précédentes années. Cette volonté de maîtriser cet écart se ressent tant dans les charges que dans les recettes et permet, au final, de maintenir un budget 2021 comparable au précédent, en matière de résultat.

## 2 EVOLUTION 2021

Le budget 2021 présente une augmentation de charges de CHF 780'800.00 et une augmentation de recettes de CHF 708'100.00. Elles sont principalement dues aux postes généraux suivants.

### 2.1 *AUGMENTATIONS DE CHARGES INCOMPRESSIBLES*

Il s'agit de frais nouveaux auxquels il n'est, en principe, pas possible de renoncer, en raison d'obligations légales ou organisationnelles, notamment :

- Charges liées au personnel : (cpte 3011.00 à 3050.00) = CHF 426'000.00.
- Informatisation : (cpte 3111.01) = CHF 72'000.00.
- Entretien (cpte 3151.00) = CHF 34'800.00.
- Formation (cptes 3091.01 et 3091.03) = CHF 70'100.00.
- Prestation service des finances = CHF 44'400.00.
- Amortissements = CHF 50'000.00.
- Achat véhicule de police = CHF 50'000.00.

### 2.2 *AUGMENTATIONS DE RECETTES*

Afin de compenser les augmentations de charges incompressibles évoquées ci-avant, il a été procédé à une augmentation de recettes, entre autres les mesures suivantes, notamment :

- Adaptation des recettes des amendes sur la base des revenus réels enregistrés en 2019 (cpte 4370.00) = CHF 550'000.00.
- Facturations de services à des tiers (cpte 4356.00) = CHF 110'000.00.
- Part aux charges du personnel de la PRM (cpte 4521.00) = CHF 94'200.00.

D'autre part, des diminutions de recettes ont été prévues sur d'autres postes afin de les adapter aux encaissements réels constatés. Pour les détails, il sied de se référer à l'annexe "Commentaires budget 2021".

### 3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2019 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2021, l'état de la population est pris au 31 décembre 2019 (source Statistique Vaud). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget, les critères de changement n'étant atteints par aucune commune. Seuls les coûts sont adaptés en fonction de l'évolution de la population relevée au 31 décembre 2019.

#### **Coefficient de pondération**

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitants	2
de 1'001 à 3'500 habitants	3
de 3'501 à 6'500 habitants	4
de 6'501 à 10'000 habitants	5
dès 10'001 habitants	6

<b>Calcul de la population pondérée et participation des communes selon le budget 2021</b>							
<b>Communes</b>	<b>Nbre d'habitants au 31.12.2019</b>	<b>Coefficient de pondération</b>	<b>Population pondérée au 31.12.2019</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Participation des communes selon pondération en CHF</b>	<b>Coût par habitant en CHF</b>	<b>Tâches contractuelles en CHF (détaillées au chapitre 5)</b>
Morges	15'862	6	95'172	64.425%	4'895'850	308.65	-579'400.00
Saint-Prex	5'774	4	23'096	15.634%	1'188'100	205.77	254'400.00
Préverenges	5'243	4	20'972	14.197%	1'078'800	205.76	0.00
Tolochenaz	1'907	3	5'721	3.873%	294'300	154.33	9'500.00
Buchillon	686	2	1'372	0.929%	70'600	102.57	6'600.00
Lussy-sur-Morges	696	2	1'392	0.942%	71'600	102.57	2'700.00
<b>TOTAL</b>	<b>30'168</b>	<b>21</b>	<b>147'725</b>	<b>1</b>	<b>7'599'250.00</b>	<b>251.90</b>	

Les montants ci-dessous présentent un coût moyen par habitant de CHF 251.90 pour le présent budget, soit une augmentation de CHF 0.82 par rapport à l'exercice précédent (budget 2020 = CH 251.08, budget 2019 = CHF 242.70, budget 2018 = CHF 240.94, budget 2017 = CHF 223.55, budget 2016 = CHF 220.90).

#### 4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2016 ET TABLEAUX COMPARATIFS

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, dans le préavis du budget 2021, nous retrouvons la population à fin 2019. Les résultats des comptes seront adaptés, en fin d'exercice, à la population correspondant à l'année en cours. Il n'est pas tenu compte de l'évolution de la population dans le cadre de l'établissement du budget.

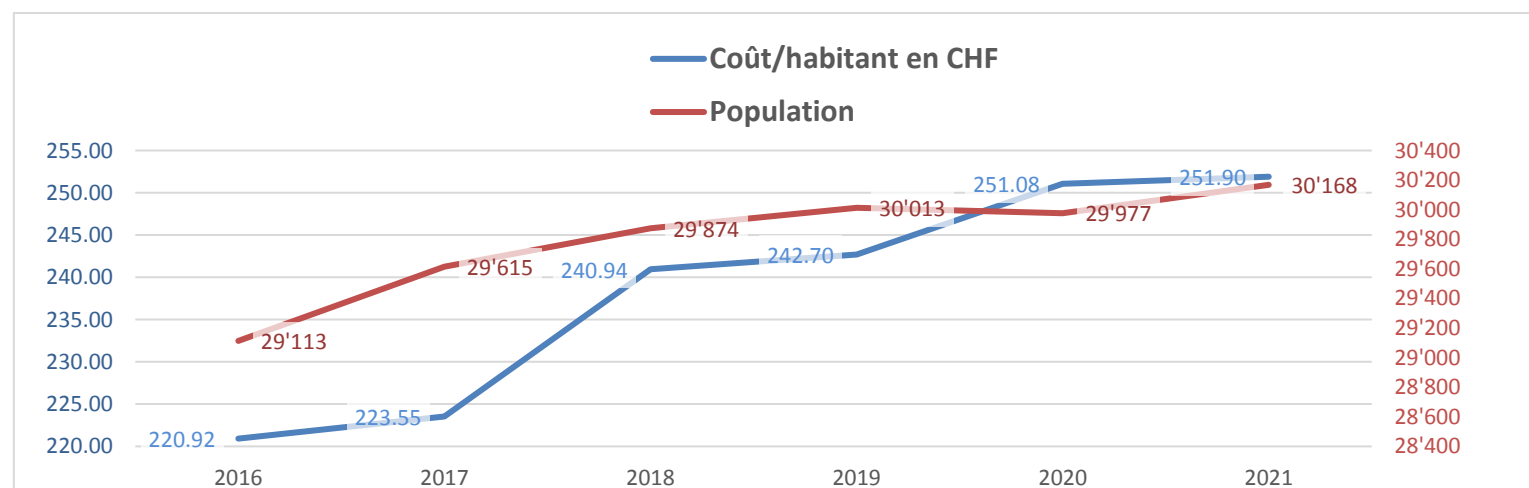
La population a très légèrement augmenté, mais reste en deçà des prévisions (32'000 à fin 2019). Une augmentation en 2020 du nombre d'habitants est attendue, dans une mesure dont nous n'avons pas connaissance. Dès lors, le coût par habitant pour les comptes devrait être plus favorable que celui présenté dans le budget.

Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. La stabilité voulue est quasiment atteinte, la hausse n'étant que de CHF 0.82 par habitant.

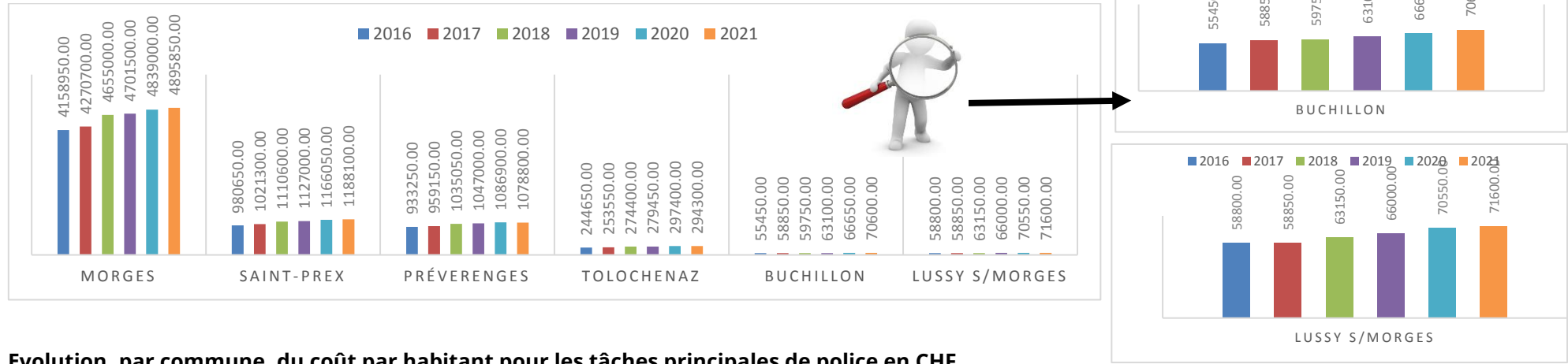
##### Evolution du budget, de la population et du coût par habitant

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget en CHF	6'431'750	6'620'400	7'197'950	7'284'050	7'526'550	7'599'250
Population	29'113	29'615	29'874	30'013	29'977	30'168
Coût/habitant en CHF	220.92	223.55	240.94	242.70	251.08	251.90

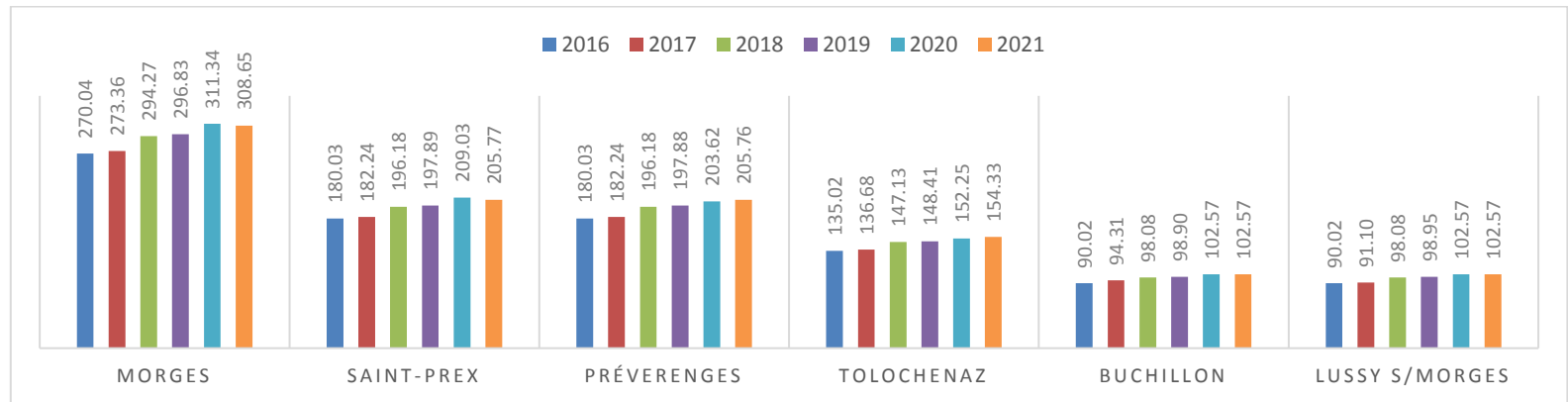
##### Evolution de la population du secteur d'accréditation et du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



### Evolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



### Evolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



## 5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les recettes sont calculées selon le principe de la refacturation des charges, ceci comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune. Les charges et les recettes ont été adaptées en fonction des comptes des années précédentes, pour mieux cerner la réalité et essayer d'éviter de trop gros écarts budget-comptes.

Tâches contractuelles pour l'ensemble de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
<b>Morges</b>	Signalisation	1'343'800.00	2'351'200.00	-1'007'400.00
	Police du commerce	362'500.00	205'500.00	157'000.00
	Inhumation	115'900.00	12'000.00	103'900.00
	Police administrative	1'019'600.00	890'000.00	129'600.00
	Représentation	37'500.00	0.00	37'500.00
	<b>TOTAL (Morges)</b>		<b>2'879'300.00</b>	<b>3'458'700.00</b>
<b>Saint-Prex</b>	Prestations/Amendes	298'800.00	44'400.00	254'400.00
<b>Tolochenaz</b>	Prestations/Amendes	19'500.00	10'000.00	9'500.00
<b>Préverenges</b>	Non prévues à ce jour	0.00		0.00
<b>Buchillon</b>	Prestations	7'100.00	500.00	6'600.00
<b>Lussy-sur-Morges</b>	Prestations	4'200.00	1'500.00	2'700.00

## 6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Direction	6.8	6.8	6.8	6.8	6.7
Secrétariat et réception	5.8	5.8	5.8	5.8	5.95
Exploitation et systèmes d'information	2	2	2	2	2
Police secours	36	38	39.5	42.5	43.5
Brigade de proximité	6	6	6	6	5.8
Unité radar	2	2	2	2	2
Assistants de sécurité publique	6.2	6.2	6.4	6.4	6.6
Services généraux	6	6	6	6	6.7
Centrale		1	3	3	3
<b>Sous-total</b>	<b>70.8</b>	<b>73.8</b>	<b>77.5</b>	<b>80.5</b>	<b>82.25</b>
Aspirants	4	3	4	1	2
<b>Total (avec aspirants)</b>	<b>74.8</b>	<b>76.8</b>	<b>81.5</b>	<b>81.5</b>	<b>84.25</b>



Pour garantir la même prestation policière, il est nécessaire d'adapter les effectifs à l'évolution démographique de la population résidente, en fonction des chiffres de l'outil d'analyse des besoins sécuritaires (OABS) permettant de calculer le nombre « adéquat » de policier. Il s'agit, pour rappel, d'une condition de l'accréditation prévue dans la Loi sur l'organisation policière vaudoise. L'adaptation régulière permet, d'une part, de garantir les prestations fournies et, d'autre part, de maintenir les charges à un coût par habitant stable. Il est important de rappeler qu'avec cet effectif, la PRM se trouve dans une situation de « plein-emploi », et a, de ce fait, atteint une certaine stabilité.

L'augmentation du personnel est due principalement à la volonté de former les nouveaux arrivants (2), qui devront servir à remplacer les départs à la retraite. Cette formation s'étendant, dorénavant, sur 2 ans, nous devons les engager de manière anticipée, afin de garantir l'effectif.

## 7 CONCLUSION

Si les prévisions budgétaires sont calculées au plus près, il n'en demeure pas moins qu'elles restent entourées de plusieurs facteurs d'incertitudes. Bien qu'il soit nécessaire d'inscrire dans un budget sécuritaire le montant des amendes perçues, ces valeurs restent le fait du non-respect des règles par les usagers et n'ont jamais été un objectif à atteindre.

Les positions relatives aux charges salariales représentent un pourcentage important du budget. Contrairement au budget 2020, aucun pourcentage de réduction n'a été apporté pour 2021. En effet, les mesures prises pour éviter que nos jeunes agents ne partent trop tôt dans d'autres corps donnent satisfaction et le tournus du personnel a diminué. Nous partons donc du principe que cette mesure n'est plus nécessaire pour que la différence budget-comptes soit au mieux respectée.

Le budget a été réalisé selon le principe « base 0 ». Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

Les lignes fixées pour les tâches communes lors de l'établissement du préavis de la création de la PRM sont respectées. Il est indispensable de garder une vision claire, dans un esprit de dynamique de croissance sécuritaire et de services offerts pour le bien de l'ensemble de la population. Une augmentation de personnel (+ 0.8 ETP) est nécessaire pour continuer à garantir ces tâches.

En conclusion, le Comité de direction sait qu'il présente un budget 2021 supérieur au coût par habitant de CHF 240.00 qu'il s'était fixé comme montant maximum dans son programme de législature. Toutefois, il demeure convaincu que ce coût moyen par habitant devrait être favorablement influencé par l'augmentation de la population. Il s'élèverait possiblement à CHF 237.47 pour 32'000 habitants.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2021 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2021, représentant des charges à hauteur de CHF 14'779'650.00 et des recettes pour un montant de CHF 7'180'400.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'599'250.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2021, représentant des charges et recettes à hauteur de CHF 4'216'300.00 (CHF 18'995'950.00 – CHF 14'779'650) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'879'300.00 (charges), CHF 3'458'700.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 298'800.00 (charges), CHF 44'400.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 19'500.00 (charges), CHF 10'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 7'100.00 (charges), CHF 500.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 4'200.00 (charges), CHF 1'500.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;le vote du budget de chaque commune étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 25 juin 2020.**

au nom du Comité de direction  
la présidente la secrétaire

Anne-Catherine  
Aubert Despland

Pili Perez

Annexe(s) : - comptes budget 2021  
- commentaires budget 2021  
- plan des dépenses d'investissement

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2021)
60000.3011.00 Traitements	316'100 (3.7%)	Le personnel est en augmentation de 1.58% en fonction des réorganisations internes, des besoins ainsi qu'avec l'engagement de deux aspirants prévus en 2021. Il est de plus prévu d'atteindre le nombre total d'EPT en cours d'année 2020 ; le budget 2021 a été adapté en conséquence de ce « plein-emploi ».
60000.3012.00 Traitements personnel auxiliaire	50'000 (71,43%)	Le personnel auxiliaire est très sollicité, à raison d'un montant moyen de CHF 12'000.00/mois. Nous n'attendons pas de baisse du nombre de manifestations en 2021. Pour précision, la période juillet-août ne connaît que peu de manifestations, raison pour laquelle il est tenu compte de 10 mois. Pour rappel, ce personnel est engagé pour aider au stationnement sur les parcs et est refacturé aux communes concernées.
60000.3091.03 Formation agents	60'100 (31,72%)	Ce poste varie grandement uniquement en fonction du nombre d'aspirants (un de plus en 2021 qu'en 2020). L'écolage d'un aspirant coûte actuellement CHF 64'000.00.
60000.3111.00 Achat-location mobilier	21'750 (29,59%)	Pour répondre aux nouvelles normes, nous devons acheter un détecteur de métaux, ce qui permettra d'éviter une partie des fouilles corporelles (CHF 10'000.00), en application de la nouvelle Jurisprudence Fédérale de même que pour rendre plus efficient le temps consacré à ce type de contrôles. Pour le surplus, nous estimons nécessaire qu'un contrôle d'accès soit installé dans les locaux des archives et du dépôt logistique (CH 12'000.00).
60000.3111.01 Informatisation	72'000 (24,79%)	Nous devons faire face à la première tranche de renouvellement des PC (CHF 27'000.00). Nous entendons également moderniser les programmes de traitement des amendes (CH 35'000.00), notamment les QR code sur BVR, un programme de prescription automatique, un programme de contrôle des erreurs ainsi qu'un programme de poursuites électronique. L'augmentation de ce poste est aussi due au nombre croissant et au prix de licences informatiques, obligatoires selon notre analyse. Cela constitue un haut point de vigilance pour chaque exercice.
60000.3151.00 Entretien	34'800 (43.55%)	Au vu de la location du bâtiment, nous devons entretenir celui-ci. Divers contrats d'entretien ont donc été conclus : par exemple ramonage, portes de garage, ventilation, sanitaire, sprinkler, extincteur, éclairage de secours, etc. (CH 34'000). Depuis l'emménagement, aucune tâche d'entretien autre le courant n'a été effectuée ; le contrat de bail prévoit un certain nombre de charges au locataire. A noter que la réception formelle n'a pas eu lieu.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2021)
60000.3155.02 Achat de véhicules de police	50'000 (66.67%)	Nous avons décidé de nous orienter vers l'énergie électrique. Toutefois, le coût d'un tel véhicule est plus élevé qu'un véhicule à moteur thermique, néanmoins sa durée de vie peut être plus longue que pour les autres types de véhicules. De plus, un certain gain d'image « éco-responsable » paraît envisageable.
60000.3181.00 Courriers	12'000 (10.51%)	Cette augmentation est due à l'importance croissante du nombre de courriers envoyé, notamment, à cause des envois d'amende.
60000.3185.02 Prestations du service finance	44'400 (125.42%)	Suite à un audit interne, la Commune de Morges a décidé de réévaluer les prestations fournies par le Service des finances à un prix qu'elle estime plus juste. La facture a donc été ajustée en conséquence.
60000.3313.00 Amortissements	50'800 (20.82%)	Il s'agit de l'amortissement des dépenses d'investissement accepté par le Conseil intercommunal.
60000.3521.00 Participation à la réforme	20'700 (56.25%)	Pour améliorer la coordination et l'interopérabilité entre corps, la Conférence des directeurs des polices communales a accepté la création d'un poste de travail supplémentaire commun aux 9 corps de police communales et intercommunales.
60000.4356.00 Facturation de services à des tiers	110'000 (916.67%)	Le salaire des auxiliaires de parc sera refacturé aux communes utilisatrices. En compensation, le montant des factures adressées aux organisateurs sera reversé auxdites communes.
60000.4370.00 Amendes perçues	550'000 (19.30%)	En termes d'amendes, nous nous référons aux recettes de l'exercice 2019 et adaptons le montant du présent budget à cette réalité, notamment pour l'établissement des budgets des communes membres de l'association.
60000.4510.00 Recettes diverses	-20'000 (-33.33%)	Il s'agit du remboursement, par le canton, des heures effectuées par l'ASP de la PRM détaché à l'académie de police de Savatan.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2021)
60000.4522.00	56'850 (1.17%)	Les quotes-parts communales sont en relation avec l'augmentation générale des charges. Des fluctuations dues au nombre d'habitants apparaissent ici plus clairement en raison de la quasi stabilité de ces quotes-parts.
60000.4522.01	-8'100 (-0.75%)	
60000.4522.02	22'050 (1.89%)	
60000.4522.03	-3'100 (-1.04%)	
60000.4522.05	1'050 (1.49%)	
60000.4522.06	3'950 (5.93%)	
Refacturation aux communes		
<b>Commentaires sur les comptes des tâches déléguées de la Ville de Morges</b>		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01	-71'500 (-61.37%)	La baisse de charges s'explique par le fait que les achats ponctuels prévus en 2020 ne seront pas reportés en 2021 et qu'aucun nouvel achat particulier n'est prévu.
Achats équipement spécialisé		
60110.3143.01	31'800 (23.71%)	L'augmentation est due au fait du renouvellement d'horodateurs vieillissants (Av. du Delay, Quais J.-L. Lochmann et rue Saint-Domingue). Ils seront identiques à ceux du Parc des Sports.
Entretien parcomètres		
60110.3185.00	57'400 (+6.79%)	La multiplicité des tâches, en constante augmentation, demande une adaptation du nombre d'heures de travail consacré aux tâches déléguées.
Honoraires		

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2021)
60110.3524.00 Versement excédentaire à la commune	-154'000 (-13.26%)	La conjonction des charges et des revenus démontre une diminution du versement fait à la Commune de Morges.
60110.4272.10 Taxes de parage monnaie	-550'000 (-28.21%)	La diminution des places de parc sur la voie publique (place de la Gare, rue Centrale, rue du Sablon, rue Dr-Yersin) et l'augmentation de l'offre dans les parkings privés va inéluctablement provoquer une baisse de revenu des taxes de stationnement (-CH 130'000.00). Le solde s'explique par le succès de l'application de paiement (voir ci-dessous).
60110.4272.11 Taxes de parage payées par application	420'000 (nouveau compte)	Pour des raisons techniques, les applications de paiement par Smartphone et par Twint sont séparées des contrôles des recettes « monnaies » du compte 60110.4272.10. Nous ne connaissons pas l'utilisation qui sera faite de cette application, mais elle n'aura pas d'influence sur le montant total des deux comptes « monnaie » et « application ».
<u>Police du commerce</u>		
60120.3185.00 Honoraires	56'200 (18.88%)	La complexité des tâches administratives, la création de divers règlements communaux, l'augmentation du nombre de manifestations, entre autres, nous obligent à augmenter le nombre d'heures dévolu aux tâches déléguées.
60120.4522.00 Refacturation	56'200 (55.75%)	L'augmentation des charges de la Police du commerce provoque l'augmentation de la facturation à la Ville de Morges.
<u>Police administrative</u>		
60150.3185.00 Honoraires	118'700 (13.51%)	Le montant des honoraires des auxiliaires de parc est facturé sur ce compte (CH 118'000.00).
60150.4312.00 Emoluments	15'000 (27.27%)	La refacturation des auxiliaires de parc aux organisateurs se trouve sur ce compte (CHF 15'000.00).



ANNEXE PRÉAVIS N° 03/09.2020  
COMMENTAIRES BUDGET 2021

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2021)
60150.4522.00 Refacturation à la ville de Morges	105'700 (442.26%)	Au vu de l'augmentation des recettes et de la diminution des frais, les charges pour la Ville de Morges augmentent.
<b>Commentaires sur les tâches déléguées de la Commune de Saint-Prex</b>		
60300.3185.00 Honoraires	-18'500 (-5.84%)	Nous réadaptons le nombre d'heures des prestations en fonction de celles que nous arrivons réellement à fournir.
60300.4370.00 Amendes perçues	10'000 (66.67%)	Sur la base du nombre d'infractions constaté à Saint-Prex, une augmentation des recettes dues aux amendes délivrées paraît cohérente.



# Police Région Morges - Budget 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>18'995'950.00</b>	<b>18'995'950.00</b>	<b>18'184'850.00</b>	<b>18'184'850.00</b>	<b>17'524'640.85</b>	<b>17'524'640.85</b>
<b>6</b>	<b>Police</b>	<b>18'995'950.00</b>	<b>18'995'950.00</b>	<b>18'184'850.00</b>	<b>18'184'850.00</b>	<b>17'524'640.85</b>	<b>17'524'640.85</b>
<b>60</b>	<b>PRM et Tâches contractuelles</b>	<b>18'995'950.00</b>	<b>18'995'950.00</b>	<b>18'184'850.00</b>	<b>18'184'850.00</b>	<b>17'524'640.85</b>	<b>17'524'640.85</b>
<b>600</b>	<b>Service de police</b>	<b>14'779'650.00</b>	<b>14'779'650.00</b>	<b>13'998'850.00</b>	<b>13'998'850.00</b>	<b>13'417'492.36</b>	<b>13'417'492.36</b>
<b>60000</b>	<b>Service de police</b>	<b>14'779'650.00</b>	<b>14'779'650.00</b>	<b>13'998'850.00</b>	<b>13'998'850.00</b>	<b>13'417'492.36</b>	<b>13'417'492.36</b>
3001.00	Traitements conseil intercommunal	14'500.00		14'500.00		8'490.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	8'851'200.00		8'535'100.00		8'226'743.40	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	120'000.00		70'000.00		81'119.25	
3030.00	Cotisations AVS - AC	832'100.00		787'600.00		750'610.40	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'405'600.00		1'380'400.00		1'287'433.50	
3050.00	Assurances de personnes	202'200.00		212'000.00		196'463.15	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	13'000.00		13'000.00		8'788.50	
3069.00	Indemnités, remboursements de frais divers	86'000.00		91'000.00		79'184.25	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens	6'150.00		4'750.00		4'988.30	
3091.01	Formation cadre	43'100.00		31'500.00		891.75	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00			
3091.03	Formation agents	249'600.00		189'500.00		339'748.70	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	46'000.00		46'000.00		54'717.00	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	71'000.00		66'300.00		69'341.28	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	10'300.00		10'100.00		10'827.75	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	95'250.00		73'500.00		65'758.27	
3111.01	Informatisation	362'400.00		290'400.00		178'619.75	
3116.00	Equipement personnel	119'800.00		118'200.00		134'404.32	
3121.00	Achat et consommation d'eau	2'500.00		1'000.00		2'327.20	
3123.00	Electricité	30'200.00		26'500.00		24'484.75	
3124.00	Carburant	69'000.00		73'000.00		62'469.65	
3139.00	Achats de munition	8'000.00		8'000.00		8'517.45	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	114'700.00		79'900.00		63'042.75	
3151.01	Homologation des appareils radar	31'200.00		31'200.00		29'962.55	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	42'600.00		44'500.00		15'710.40	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	51'700.00		48'500.00		46'185.05	
3155.02	Achat véhicules police	125'000.00		75'000.00		75'061.30	

## Police Région Morges - Budget 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	107'400.00		113'300.00		96'326.31	
3161.00	Loyers	573'600.00		573'600.00		562'860.00	
3161.05	Loyers (St-Prex)	16'200.00		17'000.00		15'150.00	
3181.00	Affranchissement	126'200.00		114'200.00		126'126.96	
3182.00	Téléphones	21'000.00		22'000.00		18'435.17	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	25'700.00		22'600.00		16'683.35	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	2'000.00		1'000.00		1'531.86	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	75'000.00		85'000.00		71'820.61	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	127'050.00		127'600.00		115'464.20	
3185.02	Prestations services transversaux finances	79'800.00		35'400.00		35'400.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	71'400.00		75'000.00		71'400.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	1'300.00		1'300.00		1'300.00	
3185.07	Etudes et divers	55'000.00		65'000.00		61'013.25	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'500.00		3'000.00		2'369.40	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	21'400.00		31'700.00		25'784.60	
3192.00	Taxes sur les véhicules	20'900.00		20'400.00		4'605.50	
3193.00	Cotisations	7'000.00		7'000.00		3'416.50	
3199.00	Frais divers et de réception	28'600.00		26'800.00		38'766.39	
3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit	15'700.00		14'200.00		4'088.84	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		1'000.00			
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	294'800.00		244'000.00		255'689.45	
3521.00	Participation à la réforme policière	57'500.00		36'800.00		33'974.70	
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers					124.90	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	5'000.00		5'000.00		1'269.70	
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	10'000.00		5'000.00			
4221.00	Intérêts du patrimoine financier				100.00		241.35
4272.03	Concessions au cimetière et divers						575.00
4312.00	Emoluments de police		20'000.00		16'000.00		24'258.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		122'000.00		12'000.00		17'644.00
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		60'000.00		60'000.00		160'034.20
4361.01	Correction rétrocessions d'assurances et divers				10'000.00		
4370.00	Amendes perçues		3'400'000.00		2'850'000.00		3'513'665.53
4390.00	Recettes diverses		40'000.00		60'000.00		35'986.82
4390.01	Recettes contravention commission de police		560'000.00		560'000.00		573'409.52
4390.02	Frais commission de police		300'000.00		300'000.00		329'177.18
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		5'000.00		5'000.00		9'286.30
4510.00	Remboursement du Canton		110'000.00		130'000.00		112'297.60

## Police Région Morges - Budget 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4515.00	Participation cantonale à des charges de prévoyance sociale						3'117.40
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'563'400.00		2'469'200.00		2'472'400.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		4'895'850.00		4'839'000.00		3'963'651.69
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'078'800.00		1'086'900.00		873'426.04
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'188'100.00		1'166'050.00		961'884.79
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		294'300.00		297'400.00		238'263.89
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		71'600.00		70'550.00		57'972.97
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		70'600.00		66'650.00		57'140.02
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						2'772.35
4809.01	Prélèvement au fonds de réserve provisions vacances						10'287.71
<b>601</b>	<b>Tâches contractuelles Ville de Morges</b>	<b>3'886'700.00</b>	<b>3'886'700.00</b>	<b>3'839'100.00</b>	<b>3'839'100.00</b>	<b>3'781'388.49</b>	<b>3'781'388.49</b>
<b>60110</b>	<b>Signalisation</b>	<b>2'351'200.00</b>	<b>2'351'200.00</b>	<b>2'479'700.00</b>	<b>2'479'700.00</b>	<b>2'431'334.39</b>	<b>2'431'334.39</b>
3102.00	Annonces, journaux, documentation		8'200.00		8'200.00		6'269.70
3116.00	Equipement personnel						2'653.55
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé		45'000.00		116'500.00		32'769.43
3123.00	Electricité		9'000.00		11'000.00		7'864.50
3137.00	Location All Park		24'000.00		20'000.00		24'066.30
3143.00	Entretien signalisation		104'000.00		104'000.00		118'310.80
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation		165'900.00		134'100.00		112'695.60
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus		5'000.00		5'000.00		
3161.02	Location locaux RB 3		22'000.00		22'200.00		22'200.00
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)		13'200.00		13'300.00		13'032.00
3182.00	Téléphones		900.00		800.00		908.50
3185.00	Honoraires et prestations de services		902'600.00		845'200.00		872'800.00
3185.06	Etude circulation		44'000.00		38'000.00		
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges		1'007'400.00		1'161'400.00		1'217'764.01
4232.00	Produit des locations de places de parc			120'200.00		120'200.00	134'168.00
4272.04	Macarons Résidents centre Ville			95'000.00		85'000.00	97'816.75
4272.05	Macarons Navigateurs			8'500.00		10'000.00	8'654.15
4272.06	Macarons Employés et tiers			87'000.00		94'000.00	87'781.65
4272.07	Horodateurs all park			95'000.00		95'000.00	113'032.00

## Police Région Morges - Budget 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4272.09	Horodateurs en Euro		25'000.00		25'000.00		27'502.43
4272.10	Horodateurs en CHF		1'400'000.00		1'950'000.00		1'667'323.03
4272.11	Application pour paiement par smartphone (digitalparking)		420'000.00				186'621.43
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		30'000.00		30'000.00		35'467.35
4363.00	Remboursement des dommages et divers		5'000.00		5'000.00		6'458.15
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		65'000.00		65'000.00		66'509.45
<b>60120</b>	<b>Police du commerce</b>	<b>362'500.00</b>	<b>362'500.00</b>	<b>306'300.00</b>	<b>306'300.00</b>	<b>297'352.40</b>	<b>297'352.40</b>
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		1'500.00		1'500.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		353'800.00		297'600.00		293'600.00
3199.00	Frais divers et de réception		2'200.00		2'200.00		980.05
3301.00	Pertes sur débiteurs divers		5'000.00		5'000.00		2'772.35
4272.02	Place de marché, étalage et déballage				120'000.00		135'766.70
4312.00	Emoluments de police		85'000.00		85'000.00		86'816.00
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		60.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		157'000.00		100'800.00		74'709.70
<b>60140</b>	<b>Inhumation</b>	<b>115'900.00</b>	<b>115'900.00</b>	<b>116'700.00</b>	<b>116'700.00</b>	<b>110'444.20</b>	<b>110'444.20</b>
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau		100.00		100.00		35.50
3185.00	Honoraires et prestations de services		64'800.00		65'600.00		64'800.00
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers		36'000.00		36'000.00		33'419.25
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques		15'000.00		15'000.00		12'189.45
4272.03	Concessions au cimetière et divers				12'000.00		11'180.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		103'900.00		98'700.00		99'264.20
<b>60150</b>	<b>Police administrative</b>	<b>1'019'600.00</b>	<b>1'019'600.00</b>	<b>898'900.00</b>	<b>898'900.00</b>	<b>904'936.10</b>	<b>904'936.10</b>
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		22'000.00		20'000.00		22'344.80
3185.00	Honoraires et prestations de services		997'100.00		878'400.00		879'440.00
3199.00	Frais divers et de réception		500.00		500.00		3'151.30
4312.00	Emoluments de police				70'000.00		55'000.00
4370.00	Amendes perçues		820'000.00		820'000.00		814'568.79
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		129'600.00		23'900.00		25'816.31
<b>60160</b>	<b>Représentation</b>	<b>37'500.00</b>	<b>37'500.00</b>	<b>37'500.00</b>	<b>37'500.00</b>	<b>37'321.40</b>	<b>37'321.40</b>
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers		500.00		500.00		
3091.02	Participation aux réunions de police		1'000.00		1'000.00		1'321.40
3185.00	Honoraires et prestations de services		36'000.00		36'000.00		36'000.00

## Police Région Morges - Budget 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		37'500.00		37'500.00		37'321.40
<b>602</b>	<b>Tâches contractuelles Tolochenaz</b>	<b>19'500.00</b>	<b>19'500.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>19'440.00</b>	<b>19'440.00</b>
<b>60200</b>	<b>Tâches contractuelles Tolochenaz</b>	<b>19'500.00</b>	<b>19'500.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>19'440.00</b>	<b>19'440.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	19'500.00		16'000.00		19'440.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		5'625.00
4370.00	Amendes perçues		4'000.00		2'500.00		4'180.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		9'500.00		7'500.00		9'635.00
<b>603</b>	<b>Tâches contractuelles St-Prex</b>	<b>298'800.00</b>	<b>298'800.00</b>	<b>317'300.00</b>	<b>317'300.00</b>	<b>294'960.00</b>	<b>294'960.00</b>
<b>60300</b>	<b>Tâches contractuelles St-Prex</b>	<b>298'800.00</b>	<b>298'800.00</b>	<b>317'300.00</b>	<b>317'300.00</b>	<b>294'960.00</b>	<b>294'960.00</b>
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	500.00		500.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	298'300.00		316'800.00		294'960.00	
4312.00	Emoluments de police		17'000.00		17'000.00		17'955.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		2'400.00				
4370.00	Amendes perçues		25'000.00		15'000.00		6'860.00
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		254'400.00		285'300.00		270'145.00
<b>604</b>	<b>Tâches contractuelles Buchillon</b>	<b>7'100.00</b>	<b>7'100.00</b>	<b>8'800.00</b>	<b>8'800.00</b>	<b>7'120.00</b>	<b>7'120.00</b>
<b>60400</b>	<b>Tâches contractuelles Buchillon</b>	<b>7'100.00</b>	<b>7'100.00</b>	<b>8'800.00</b>	<b>8'800.00</b>	<b>7'120.00</b>	<b>7'120.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	7'100.00		8'800.00		7'120.00	
4370.00	Amendes perçues		500.00		500.00		640.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		6'600.00		8'300.00		6'480.00
<b>605</b>	<b>Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'800.00</b>	<b>4'800.00</b>	<b>4'240.00</b>	<b>4'240.00</b>
<b>60500</b>	<b>Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'800.00</b>	<b>4'800.00</b>	<b>4'240.00</b>	<b>4'240.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'200.00		4'800.00		4'240.00	
4312.00	Emoluments de police		500.00		500.00		315.00
4370.00	Amendes perçues		1'000.00		1'000.00		920.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		2'700.00		3'300.00		3'005.00

## Plan des dépenses d'investissement - Législature 2016-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Remplacement véhicule d'intervention/V202*	fr. 80'000.00				fr. 0.00
Remplacement véhicule d'intervention/V204*		fr. 0.00			
Remplacement véhicule d'intervention/V201*			fr. 0.00		
Remplacement véhicule d'intervention/V203*				fr. 0.00	
Remplacement radar mobile et véhicule (5 ans)	fr. 65'000.00				
Nouvelles remorques radar (8 ans)		fr. 180'000.00		fr. 200'000.00	
Remplacement radars fixes (10 ans)	fr. 311'000.00		fr. 200'000.00		fr. 200'000.00
Hôtel de police (10 ans)	fr. 1'300'000.00				
Hôtel de police (20 ans)	fr. 500'000.00				
Radios Polycom (5 ans)			fr. 160'000.00		
Achat véhicule proximité (4 ans)	fr. 66'000.00				fr. 66'000.00
Véhicule supplémentaire signalisation (8 ans)		fr. 100'000.00			
Véhicule parcomètre (8 ans)*	fr. 50'000.00				
Véhicule de commandement (8 ans)	fr. 65'000.00				
Odyssee				fr. 195'400.00	fr. 390'800.00
<b>Total annuel des crédits à voter</b>	<b>fr. 2'307'000.00</b>	<b>fr. 280'000.00</b>	<b>fr. 360'000.00</b>	<b>fr. 395'400.00</b>	<b>fr. 656'800.00</b>
<b>Amortissement à inscrire aux comptes/budget</b>	<b>fr. 31'100.00</b>	<b>fr. 180'100.00</b>	<b>fr. 210'600.00</b>	<b>fr. 262'600.00</b>	<b>fr. 321'680.00</b>

Endettement projeté au 31.12	fr. 2'275'900.00	fr. 2'375'800.00	fr. 2'525'200.00	fr. 2'658'000.00	fr. 2'993'120.00
------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

\* Conformément à la décision du Conseil intercommunal, les véhicules de police seront traités dans le cadre des préavis concernant le budget.